

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Affaires juridiques

33. Atelier relais – Accord transactionnel

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie et L'Intercom de la Vire au Noireau ont conclu un contrat de bail commercial le 1^{er} mars 2023 pour l'occupation d'un local sur la commune de Landelles et Coupigny (14380) moyennant un loyer mensuel de 100€ (cent euros) et pour une durée de neuf années.

La propriété de ces locaux a été transférée aux _____ en vertu d'un acte authentique en date du 07 août 2025. Cette vente a également opéré transfert aux _____ du contrat de bail commercial initialement conclu entre Vire Normandie et L'Intercom de la Vire au Noireau.

Les _____, nouveaux créanciers de la commune de Vire Normandie par suite de ce transfert de propriété, n'ont pas notifié leur qualité de nouveaux propriétaires à la commune de Vire Normandie. Partant, la commune de Vire Normandie n'a pas été en mesure de s'acquitter des loyers pourtant dus aux _____

La commune entend se rapprocher des _____, afin d'encadrer, de manière amiable, les modalités de résiliation anticipée du contrat de bail commercial conclu le 1^{er} mars 2023 et de libération des locaux dénommés « atelier-relais » sis Parc d'activités du domaine, 14380 Landelles et Coupigny.

La commune de Vire Normandie entend résilier ce contrat de bail commercial au moyen d'un protocole transactionnel de résiliation amiable, lequel sera présenté aux _____.

Ce projet de protocole contient notamment les engagements suivants :

- De convenir amiablement à la résiliation du contrat de bail commercial conclu le 1^{er} mars 2023 entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie, dans les conditions prévues à l'article 2 du projet de protocole transactionnel
- De convenir amiablement avec les _____ des modalités de restitution des locaux sis Parc d'activités du domaine, 14380 Landelles et Coupigny,
- De définir et préciser les loyers dus par la commune de Vire Normandie à _____ consécutivement à la libération définitive des locaux sis Parc du relais d'activités du domaine, 14380 Landelles et Coupigny
- De procéder au règlement des arriérés de loyers dûs par la commune de Vire Normandie aux _____ en vertu du contrat de bail commercial ci-dessus mentionné
- De renoncer à toute action, instance ou chef de préjudice dont le bail commercial conclu par la commune de Vire Normandie pourrait être la cause, l'objet ou l'occasion ;

Délibération n°2026/07/15/33 du 15 juillet 2026 à 20 h



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Réunion Préparatoire du Conseil Municipal (RPCM) du 1er juillet 2026,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la résiliation amiable du contrat de bail commercial
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document à intervenir notamment le protocole dans le cadre de cet accord.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à la libération anticipée des locaux de l'atelier-relais ainsi qu'au versement des loyers restant dus aux

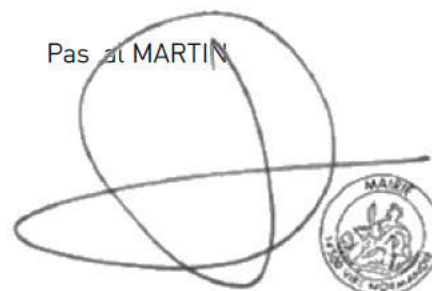
VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT
 ✓ Certifié par youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérémie	☒			

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			